Décision n° EI-2026-31 portant sur l'accréditation du Master en études de sécurité, École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2025_CONV14 PCQ.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 30 septembre 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le Master en études de sécurité délivré par l'École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

Critère 1 : la politique et la caractérisation de la formation

Ce programme bénéficie d'un positionnement stratégique judicieux et présente un intérêt professionnel certain. Il apporte une valeur ajoutée évidente, car il inscrit les études avancées en matière de sécurité au sein d'une institution directement liée aux priorités du Qatar en matière de sécurité et à l'environnement professionnel de ses étudiants, dont la plupart occupent déjà un poste au sein du ministère de l'Intérieur ou d'institutions publiques et de sécurité connexes. Sa structure sur deux ans, articulée autour d'un mémoire, permet au programme d'allier formation universitaire, recherche appliquée et expérience professionnelle dans des domaines tels que la cybercriminalité, la gestion de crise, la lutte contre le terrorisme, les services de police, la sécurité publique, la résilience nationale et les dimensions éthiques de la sécurité. La présence d'enseignants spécialisés en criminologie, en études de sécurité, en cybersécurité, en gestion de crise et en études stratégiques renforce ce profil. Les liens du programme avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux créent également des opportunités d'analyse comparative, d'échanges universitaires et de développement professionnel. Toutefois, pour répondre pleinement à ses ambitions régionales et internationales, le programme devrait désormais passer d'un positionnement principalement axé sur les partenariats à des résultats universitaires plus visibles, notamment des activités conjointes, des opportunités structurées pour les étudiants, des contributions externes à l'enseignement ou à l'encadrement, la diffusion des résultats de recherche et des effets mesurables sur l'élaboration des programmes d'études.

Critère 2 : l'organisation pédagogique de la formation

Le programme offre une structure pédagogique cohérente, de solides ressources documentaires et numériques, ainsi qu'une organisation parfaitement adaptée aux professionnels en activité. Sa conception s'inscrit dans une approche par compétences de niveau master : les étudiants sont progressivement initiés à une formation méthodologique, à des questions de sécurité spécialisées, à l'analyse appliquée et à un projet de mémoire individuel. La combinaison de cours en présentiel, de séances de tutorat, d'un apprentissage soutenu par Blackboard, de l'accès aux ressources de la bibliothèque et aux bases de données, ainsi qu'à des installations spécialisées telles que des environnements de simulation, informatiques et liés à la cybersécurité, offre un cadre approprié pour des études avancées en matière de sécurité. Le programme bénéficie également de méthodes d'enseignement adaptées à son public de professionnels, notamment l'analyse de cas, les séminaires, les ateliers, les présentations, les travaux de recherche et les activités axées sur la simulation. Toutefois, ces pratiques pédagogiques devraient désormais faire l'objet d'un suivi plus systématique afin d'évaluer leur régularité, leur efficacité et leur contribution à l'apprentissage des étudiants. Les principaux points à prendre en compte concernent donc la documentation des pédagogies actives au niveau du programme, l'évaluation des activités de simulation et d'étude de cas, le développement des composantes internationales et en anglais, ainsi que la traçabilité des améliorations résultant de l'évaluation des acquis d'apprentissage. Le programme devrait désormais montrer plus clairement en quoi ses choix pédagogiques, ses outils numériques, ses activités pratiques et ses résultats d'évaluation contribuent à la réussite des étudiants et à l'amélioration continue.

Critère 3 : le parcours des étudiants de la formation

Ce programme offre un parcours favorable et adapté aux besoins professionnels des professionnels de la sécurité en activité, notamment les agents et autres membres du personnel du secteur de la sécurité qui doivent concilier des études supérieures avec des responsabilités professionnelles exigeantes. Ses principales faiblesses concernent le manque de données sur l'évolution de carrière et la poursuite des études, ainsi que la diversité encore limitée de la population étudiante. Le programme devrait désormais mettre en place un tableau de bord complet couvrant les candidatures, les admissions, les inscriptions, la répartition par genre, la nationalité, les taux de réussite, les abandons, la rédaction des mémoires, les promotions, la poursuite des études, les retours des employeurs, les aspirations au doctorat et l'utilisation professionnelle des résultats des mémoires. Lorsque les contraintes de confidentialité le permettent, des indicateurs agrégés et non sensibles devraient être mis à disposition afin de favoriser la transparence et l'amélioration continue.

Critère 4 : le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le programme bénéficie d'un cadre réglementaire solide, d'un encadrement engagé et d'une culture naissante d'amélioration continue. Son principal défi ne réside plus dans l'existence de procédures, mais dans la démonstration de leur efficacité. Le programme devrait donc renforcer le suivi fondé sur les données, documenter l'impact des recommandations du Conseil consultatif, synthétiser les retours d'expérience des parties prenantes, améliorer la traçabilité des décisions des comités et des actions de suivi, clarifier les procédures d'éthique de la recherche pour les travaux sensibles en matière de sécurité, et veiller à ce que les projets de doctorat prévus s'accompagnent de ressources universitaires suffisantes.

Article 2

Le Master en études de sécurité délivré par l'École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Renforcer la dimension internationale et comparative du programme d'études et de l'expérience des étudiants, notamment par le biais de l'anglais académique, d'interventions pédagogiques internationales, de la mobilité virtuelle et d'approches comparatives en matière de sécurité.
- Développer et harmoniser un tableau de bord consolidé des données couvrant les candidatures, les admissions, les inscriptions, le genre, la nationalité, les abandons, les taux de réussite, la rédaction des mémoires, les diplômés, l'évolution de carrière, les retours d'expérience des employeurs et les débouchés professionnels des diplômés.
- Accroître la diversité des étudiants grâce à un recrutement ciblé de femmes et d'étudiants non qatariens, en particulier issus d'établissements partenaires du Golfe et du monde arabe.
- Documenter l'ensemble des acquis d'apprentissage et le cycle d'amélioration continue, y compris les résultats, les analyses, les décisions prises et les preuves d'amélioration.
- Veiller à ce que le Conseil consultatif et les autres comités au niveau des programmes se réunissent régulièrement, et à ce que les recommandations, les décisions opérationnelles et les actions de suivi fassent l'objet d'un suivi formel et soient reliées aux changements apportés aux programmes.
- Développer et documenter les méthodes d'enseignement expérientielles par le biais de simulations, d'exercices basés sur des scénarios, d'ateliers basés sur des études de cas, de projets de résolution de problèmes opérationnels et de recherches sur le terrain encadrées.
- Renforcer la visibilité de la recherche en soutenant la qualité des publications, en diversifiant la direction des travaux de recherche, en reliant les travaux de thèse aux projets de recherche et en encourageant la diffusion par le biais de revues universitaires reconnues.
- Traduire les partenariats internationaux en résultats universitaires concrets, tels que des professeurs invités, des séminaires conjoints, la mobilité virtuelle, des thèses co-encadrées et des modules d'études comparatives en matière de sécurité.
- Renforcer les capacités de recherche avant tout développement du programme doctoral, notamment par la diversification du corps enseignant, la planification de l'encadrement, le soutien à la publication, les procédures d'éthique de la recherche et l'évaluation comparative externe des thèses.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 30 septembre 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER